

TABLE DES MATIÈRES
FONDATION DES ARCHIVES DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE
BÂLE
RAPPORT ANNUEL 2013

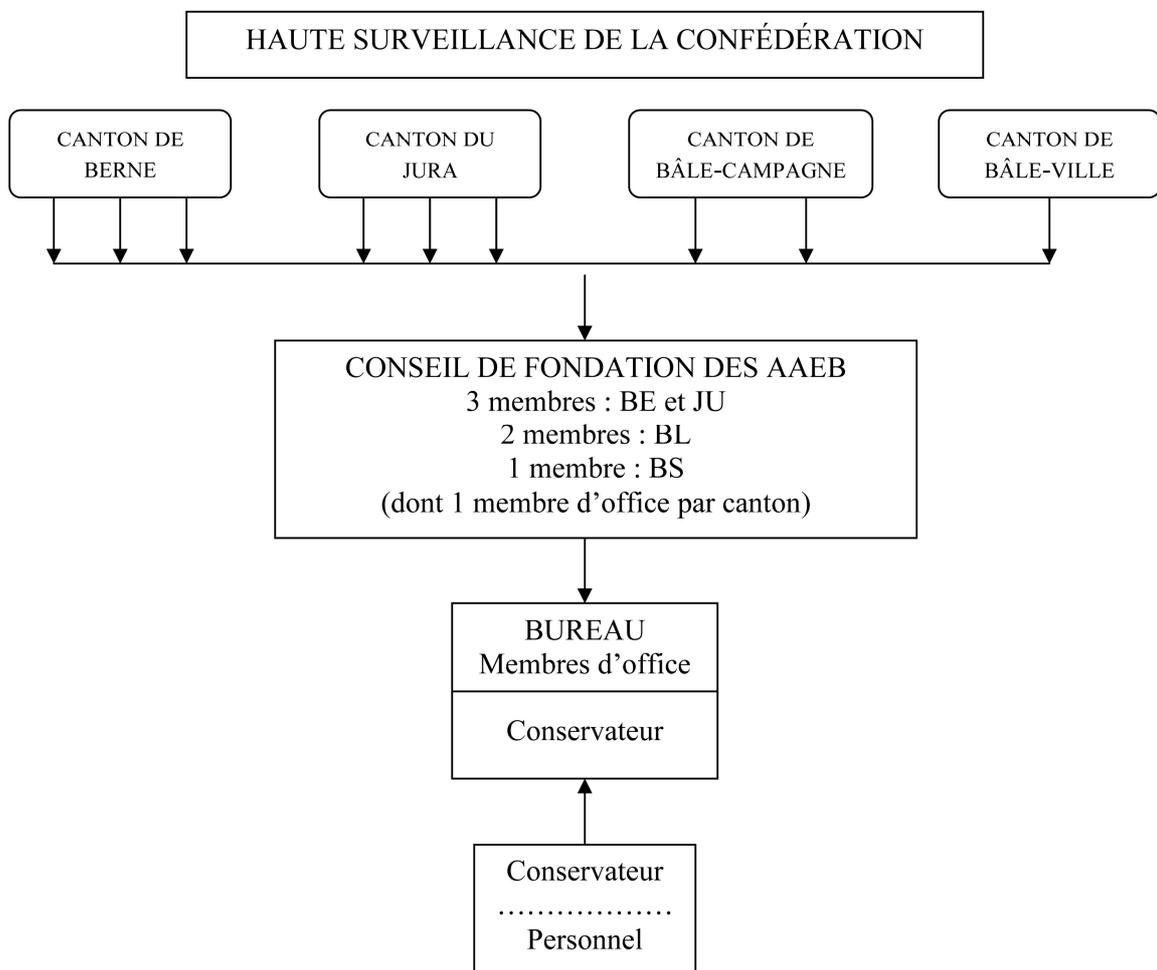
Organigramme	p.	2
Introduction	p.	3
Conseil de fondation	p.	4
Personnel	p.	4
Locaux et équipement	p.	6
Bibliothèque	p.	6
Mesures de conservation	p.	6
Classements, répertoires, instruments d'orientation	p.	8
Dons et acquisitions	p.	12
Chercheurs	p.	12
Recherches	p.	13
Visites	p.	17
Autres activités	p.	17
Publications des archivistes	p.	18
Cours et conférences	p.	18
Expositions, reproductions	p.	19
Médias	p.	19
Conclusion	p.	20

DES DOCUMENTS IMPORTANTS POUR L'HISTOIRE DES
ANABAPTISTES REVIENNENT AUX ARCHIVES DE
L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BÂLE

	p.	22
Les documents remis par les Archives de l'État de Berne	p.	24
Édition de document	p.	31
Éléments bibliographiques	p.	38

La Fondation des AAEB

La Fondation des Archives de l'ancien Évêché de Bâle a été créée en 1985 par les Cantons de Berne et du Jura, qui lui ont cédé leurs droits sur les archives de l'espace territorial de l'ancien Évêché de Bâle. Les Cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville sont entrés dans la Fondation respectivement en 1997 et 2008. Chaque canton nomme des représentants au Conseil de fondation et verse une subvention au prorata de leur nombre. Les AAEB sont donc une institution de droit privé en charge d'archives publiques.



Acte de fondation du 20.06.1985

Séance constitutive du Conseil de fondation du 20.06.1985

Acte de fondation modifié du 20.09.1996

Acte de fondation modifié du 12.09.2007

FONDATION DES ARCHIVES DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BÂLE RAPPORT ANNUEL 2013

Introduction

Les Archives de l'État de Berne ont remis aux AAEB les fonds « Principauté de Porrentruy (régences Andlau et Escher) - Fürstentum Pruntrut (Verwaltungen von Andlau und Escher) ». Modeste par sa taille (7 mètres linéaires), cet ensemble documentaire revêt une grande importance historique. Il couvre essentiellement la période charnière 1814-1815, alors que le territoire de l'ancien Évêché de Bâle n'était plus français, mais pas encore suisse. Le pays fut d'abord administré au nom des Puissances alliées par le gouverneur général Conrad Charles Frédéric d'Andlau (17.01.1814-23.08.1815), puis par le commissaire fédéral Johann Conrad Escher vom Luchs (23.08.1815-21.12.1815). Ces fonds, qui complètent parfaitement ceux de l'administration des départements du Mont-Terrible et du Haut-Rhin, seront mis en valeur par un colloque historique organisé par les AAEB en 2015, à l'occasion du bicentenaire du Congrès de Vienne. Leur répertoire a été complété et mis en ligne (voir ci-dessous *Classements, répertoires...*, p. 10).

En ce qui concerne le personnel de la Fondation, on relèvera ici que M. Rebetez, conservateur, et Mme Choulat, secrétaire, sont tous deux au service des AAEB depuis 20 ans, puisqu'ils sont entrés en fonction respectivement en juin et en août 1993. Par ailleurs, Mme Choulat a souhaité réduire son temps de travail, qui est passé de 50% à 25% au 1^{er} janvier 2013 ; il a fallu réorganiser en conséquence les méthodes de travail à l'interne, car il a été décidé, par mesure d'économie, de ne pas repourvoir les 25% perdus.

Comme la Fondation est affiliée à la Caisse de pensions (CP) de la République et Canton du Jura, elle a été informée des mesures nécessaires à l'assainissement de la CP, décidées par le Gouvernement et

acceptées par le Parlement jurassiens. La Fondation devra contribuer (au prorata de sa masse salariale) à la recapitalisation de la CP et verra ses cotisations s'alourdir, de même que celles du personnel. La somme nécessaire à la recapitalisation devra être versée en juin 2014 et sera prise sur des économies de fonctionnement (exercices 2013 et 2014) et sur la provision pour investissements de la Fondation.

Conseil de fondation

Les membres du Conseil de fondation étaient les suivants en 2013 :

- Nicolas Barré, enseignant au Lycée cantonal de Porrentruy (JU), a remplacé M. André Comte, directeur de l'École secondaire de la Haute-Sorne, Bassecourt (JU)
- Élisabeth Baume-Schneider, ministre (JU)
- Esther Baur, archiviste de l'État de Bâle-Ville, membre d'office (BS)
- Michel Hauser, chef de l'Office de la culture, membre d'office (JU)
- Catherine Krüttli, responsable de « Mémoires d'Ici » (BE)
- Barbara Studer Immenhauser, archiviste de l'État de Berne, membre d'office (BE)
- Regula Nebiker, archiviste de l'État de Bâle-Campagne, membre d'office (BL)
- Robert Piller, ancien député au Grand Conseil de Bâle-Campagne (BL)
- Jean-Jacques Schumacher, ancien membre du Conseil du Jura bernois (BE).

Le Conseil s'est réuni en séance le 6 juin aux Archives cantonales de Bâle-Campagne à Liestal et le 31 octobre 2013, à Porrentruy. La Fondation a été présidée par Mme Regula Nebiker.

Personnel

Conservateur :	Jean-Claude Rebetez
Archiviste adjoint :	Damien Bregnard

Secrétaire (poste à 25%) : Danielle Choulat

Mandataires

Durant l'été, deux étudiants ont effectué des travaux de catalogage d'archives dans la base de données scopeArchiv : MM. Valentin Jeanneret (du 1^{er} juillet au 26 août) et Louis Rebetez (du 11 au 16 juillet).

Comités, groupes de travail

M. Rebetez est, à titre privé, membre du comité de la Société d'histoire de la Suisse romande et président de la Section de Porrentruy de la Société jurassienne d'Émulation (SJE). Il participe aux séances du groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut d'histoire de l'Université de Bâle et de divers Services d'archives de la Suisse du Nord-Ouest pour définir le contenu des enseignements du module AMT (Archives / Médias / Théories) proposés aux étudiants. Il a participé à plusieurs séances pour organiser un colloque projeté par la Société jurassienne d'Émulation et les AAEB à l'occasion du Tricentenaire de l'abbatiale de Bellelay.

M. Bregnard est le correspondant informatique des AAEB auprès du SDI (séance le 9 septembre à Delémont). Il représente les AAEB au sein du Groupe Jura du Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes et fait partie de la Commission de coordination des bibliothèques jurassiennes (séance le 20 février). À titre privé, il est le représentant du Canton du Jura au Conseil de la Fondation Poteries de Bonfol.

Formation

MM. Rebetez et Bregnard ont suivi le cours de formation théorique et pratique aux petits moyens d'extinction en cas de sinistre organisé par l'Office Cantonal de la Culture et dispensé par la maison Ettiswil AG (5 septembre).

Locaux et équipement

L'ancien ordinateur portable acquis en 2007 a été remplacé. Couplé à un projecteur, il permet de présenter des documents d'archives de manière très lisible (p. ex. zoom sur un détail), principalement lors des visites de groupes. Les archivistes l'utilisent aussi pour des sessions de travail au dépôt ou dans d'autres Archives, ainsi que pour des présentations à l'extérieur. Les AAEB ont acheté deux lampes à pied pour les bureaux du conservateur et de l'archiviste-adjoint. Deux chaises de bureau et un tapis usagés ont par ailleurs été remplacés. Les AAEB ont encore acquis un nouveau chariot de transport pour les documents.

Bibliothèque

La bibliothèque des Archives a enregistré 378 nouveaux livres, brochures ou revues en 2013 (2012 : 288), dont 170 par dons (2012 : 85). Les nouvelles acquisitions figurant déjà dans RERO ont été cataloguées par le personnel des AAEB, tandis que le travail de création de notices originales a été confié à la Bibliothèque cantonale jurassienne (Mme Nathalie Jolissaint). Les AAEB ont donné à Mémoires d'Ici (Saint-Imier) et à la Bibliothèque cantonale jurassienne des livres à double ou sans rapport avec leurs fonds d'archives, ouvrages qui provenaient essentiellement de différents dons datant des années 1960 (env. 8 mètres linéaires au total). En complément du don de la Bibliothèque Kohler fait en 2009 à la BiCJ, les AAEB lui ont donné des cartes et documents divers, ainsi que des affiches conservées en rouleaux.

Mesures de conservation

Restauration

M. Andrea Giovannini, spécialiste tessinois, a effectué le travail de restauration de dix chartes, qu'il a rendues en juillet. Les chartes ont été

mises à plat et stabilisées dans des boîtes spéciales. En outre, M. Giovannini a pris en charge sept chartes ou registres scellés dont la restauration s'achèvera en 2014.

Par ailleurs, un contrat a été conclu avec la Haute école des arts de Berne (Bernser Fachhochschule) : six registres sur papier lui ont été confiés en février afin d'en assurer la restauration légère lors de travaux pratiques avec les étudiants. Il s'agit des registres LZ 145, 147, 148, 213, 214 et 312, qui seront restitués dans le courant 2014. Ces registres appartiennent au fonds du bailliage de Laufon-Zwingen (gravement atteint par des inondations dans les années 1980), lequel a fait l'objet d'un rapport d'expertise en 2011 (voir notre *Rapport annuel 2011*, Mesures de conservation, p. 8).

Microfilmage et reproduction numérique

Rappelons ici que, par décision du Bureau des AAEB, les travaux de microfilmage ont été interrompus en 2012, afin d'évaluer l'opportunité d'y substituer un programme de numérisation des fonds d'archives, lié à leur communication en ligne. Les archivistes ont donc poursuivi leur réflexion sur la numérisation des documents. Ils se sont approchés des Archives cantonales jurassiennes, qui réfléchissent aussi à un projet de rétronumérisation de certains de leurs documents et de ceux de la Bibliothèque cantonale. Les modalités techniques (formats et qualité des fichiers numériques, hébergement des données, interface de diffusion des images, etc.) pourront ainsi être discutées dans un cadre plus large. Dans le même ordre d'idée, la question de l'éventuelle numérisation des microfilms existants se pose. Les AAEB ont au préalable fait expertiser un échantillon de leurs microfilms par l'Institut suisse pour la conservation de la photographie (Neuchâtel) afin d'évaluer la qualité des microfilms réalisés entre 1989 et 2011 par divers laboratoires : le rapport indique qu'aucune altération, ni physique ni chimique, n'affecte les microfilms des AAEB. Mais le mode et la technologie selon lesquels les prises ont été réalisées (pas de couleur, saturation du contraste) n'offrent pas une qualité optimale pour la numérisation.

Conditionnement, chemises et boîtes non acides

Comme en 2012, la suspension du programme de microfilmage a permis de consacrer une somme importante à l'achat de boîtes d'archives respectant les normes de conservation longue, un achat qui s'inscrit totalement dans la stratégie de conservation à long terme des AAEB. La mise en boîtes systématique des liasses de la section A (Spiritualia) a ainsi pu être achevée en 2013. Un important travail de reconditionnement des registres de l'ensemble des fonds a été effectué : tous les registres qui le pouvaient ont été placés dans les boîtes standards dont nous disposons ; tous les autres ont été mesurés et nous avons défini un certain nombre de formats spéciaux, afin de réaliser des boîtes aux dimensions ad hoc, dans lesquelles ils ont été rangés. Dorénavant, la totalité des registres se trouvent donc dans des boîtes (sauf très rares exceptions), ce qui constitue une mesure de conservation et de sécurité essentielle. Enfin, le reconditionnement systématique des premières séries de la section B a été entrepris en parallèle avec le transfert de leurs répertoires détaillés (voir ci-dessous).

Classements, répertoires, instruments d'orientation

Inventaires mis en ligne

L'année 2013 a vu se poursuivre l'entreprise d'alimentation de la base de données des inventaires d'archives. Ainsi, en décembre, les inventaires détaillés des fonds ou séries suivants ont été mis en ligne à l'adresse <https://archives-aaeb.jura.ch> :

- Début de la section B (Temporalia), de B 116 (Traite foraine) à B 133 (Bellelay). Pour toutes ces séries, le transfert des répertoires s'est accompagné d'un reconditionnement complet des documents dans des chemises, dossiers et boîtes ad hoc. Les répertoires d'origine donnaient une idée assez vague de la structuration des dossiers dans les liasses, les niveaux (dossier, sous-dossier, document) n'étant pas spécifiés. L'étendue des dossiers n'était que très rarement renseignée et ils ne portaient pas de cote. Désormais, ils en sont pourvus et l'on connaît le nombre de pièces ou, tout au

moins, leur épaisseur (en centimètres). Dans plusieurs cas, on a complété les inventaires, comme par exemple pour B 116 (Abzug ou traite foraine) ; la description, effectuée documents en main et en s'appuyant sur des fiches d'archiviste en français et en allemand, va beaucoup plus dans le détail que le répertoire dactylographié très sommaire. Elle donne à présent une vision structurée du contenu des dossiers, dont les intitulés et les dates extrêmes ont été corrigés au besoin. B 126 (Principauté épiscopale de Bâle en général), est désormais pourvu d'un répertoire détaillé de descriptions et historiques de la principauté, lors de la Guerre de Trente ans notamment. Plusieurs dizaines de registres concernant Bellelay (B 133/26A à B 133/98) et décrits sommairement ont fait l'objet d'un inventaire plus complet : contenu, nombre de pages, langue, mention des index et tables des matières, description du support (papier ou parchemin) et de la reliure, etc.

- PCrim SU : Procédures criminelles de la prévôté de Saint-Ursanne (1508-1790). Dans tous les dossiers, les pièces ont été systématiquement numérotées (et leur classement vérifié), en parallèle à la correction systématique du répertoire et aux compléments apportés (renvois dans les registres des sentences, etc.).
- AS SU : Audiences seigneuriales de la prévôté de Saint-Ursanne (1639-1792). Cette série concerne les affaires de basse justice (causes civiles et de police) jugées par le châtelain (puis son lieutenant) ou la Justice de la Ville et Prévôté (normalement classées sous B 288/123) – elle recouvre donc en fait deux séries distinctes qu'il a fallu identifier, reclasser (elles avaient souvent été mélangées) avant de les coter et de les reconditionner dans des boîtes de longue conservation. Le répertoire sommaire a été créé directement dans scopeArchiv. Les Audiences des autres seigneuries feront progressivement l'objet du même traitement.
- Cod. 205A et B : Registres des sentences de la Cour en matière criminelle (1656-1741). Les répertoires dactylographiés, qui donnent la page à laquelle figure la sentence, la date, les noms, prénoms et provenance du criminel, ainsi que le motif de la condamnation (sauf pour Cod. 205A), ont été intégrés à notre base

de données, moyennant une uniformisation des patronymes et des noms de lieu. On a complété les répertoires en précisant le motif du crime, qui n'était donné que pour Cod. 205A, et la sentence infligée, ainsi que la langue de la sentence. En parallèle avec la relecture des PCrim SU, les renvois ad hoc ont été réalisés. Les Cod. 205C, D et F (1741-1792) ayant été décrits l'an passé, l'ensemble des registres des sentences criminelles est désormais en ligne.

- Cod. 206A et 206B, Cod. 258 à 262 : les répertoires dactylographiés existants des Registres des sentences fiscales (1721-1792) et des Protocoles des appels et des sentences du Conseil aulique (1692-1700) ont été intégrés à la base de données. Cette opération a nécessité un important travail de normalisation des patronymes et des noms de lieux, qui figuraient dans les répertoires tels que sur les documents, c'est-à-dire dans des formes très hétérogènes. Par exemple, pour qu'une requête informatique portant sur le nom Dachselhofer donne des résultats satisfaisants, il est en effet important de « traduire » le nom que mentionne le répertoire : « Taxelover », patronyme que nul n'aurait l'idée de chercher. On a également précisé la langue de chaque sentence, généralement en français, parfois en allemand.
- Cod. 253 à 257 : les Protocoles des appels et des sentences du Conseil aulique n'ont pas tous fait l'objet d'un inventaire dactylographié. Ainsi, les Cod. 253 à 257 (1681-1692) ont été répertoriés ex nihilo sur scopeArchiv, en détaillant chaque cause, sur le modèle des Cod. 258 à 262 cités plus haut.
- U : Justice de l'époque française (1791-1839). Le répertoire, transféré en 2012, a été relu et corrigé cette année.
- PP : Principauté de Porrentruy (1814-1815). Le répertoire sommaire dactylographié de Paul Bloesch (1976) a été transféré dans scopeArchiv. Pour certaines parties des fonds, il a fait l'objet d'une description plus fine : désormais par exemple, la correspondance du baron de Billieux avec le gouverneur général d'Andlau (PP 12-1 et 2) et avec le commissaire fédéral Escher (PP 14-1 et 2) est répertoriée lettre par lettre (650 !), un travail précieux partiellement réalisé par M. Valentin Jeanneret.

Les répertoires ci-dessus ont été mis en ligne le 12 décembre 2013, après avoir été relus et corrigés afin d'éliminer les fautes et incohérences éventuelles.

Autres travaux

D'autres travaux ont été réalisés sur des séries ou des fonds dont les répertoires n'ont pas encore été mis en ligne. On mentionnera en particulier :

- B 168/1a à 13a (Affaires criminelles en général) : le répertoire existant a été transféré.
- B 168/14 à 19 (Sorcellerie) : cette série très utilisée (en particulier pour des travaux scolaires ou universitaires) ne disposait pas d'un inventaire détaillé. Un important travail de reclassement avait été effectué en 2011 par un mandataire bénévole, avec un brouillon de répertoire manuscrit (à l'exclusion des dossiers en allemand). Le travail de correction et de complément de ce répertoire, avec le classement et la numérotation des pièces dans les dossiers, a débuté en 2013 et sera achevé en 2014. Le « Registre des reconfections » (protocole du 16^e s. d'interrogatoires de personnes suspectées de crimes, dont la sorcellerie) a fait l'objet d'un répertoire détaillé, car il contient des cas de sorcellerie.
- Procédures criminelles : les débuts des séries de chaque seigneurie ont fait l'objet de sondages (ils ont du reste révélé que ces fonds comportent aussi des procès de sorcellerie) en vue de définir des priorités dans leur traitement.
- Relecture et mise en conformité avec nos règles de B 183 (Seigneurie d'Ajoie) et de B 276a (Écoles et sages-femmes).
- Autres interventions ponctuelles en fonction des recherches réalisées.

À l'exclusion du traitement du fonds PP Principauté de Porrentruy reçu en juin, il y a eu deux priorités de travail en 2013. La première a été de mettre à disposition des chercheurs des informations leur permettant de mieux saisir l'importance des divers fonds liés à la justice, souvent peu accessibles et mal décrits ; cet effort se poursuivra en 2014 et après. La

deuxième priorité a été le transfert des répertoires du début de la section B, avec la réalisation de divers compléments et le reconditionnement matériel des séries concernées. Nous intensifierons notre effort pour ce travail de transfert concernant les sections A et B, qui constituera la grande priorité des années 2014 et 2015.

Dons et acquisitions

Les Archives de l'État de Berne ont remis aux AAEB les fonds « Principauté de Porrentruy (régences Andlau et Escher) ». Voir notre Introduction ci-dessus (p. 3). Leur répertoire a été complété et mis en ligne (voir ci-dessus *Classements, répertoires...*, p. 10).

Les AAEB ont par ailleurs reçu les papiers de M. Jean Christe-Meier, généalogiste averti qui a mené de longues recherches, notamment sur les familles de la Vallée de Delémont. Ces documents seront classés dans le fonds J (Dons et entrées extraordinaires) et feront l'objet d'un inventaire qui sera mis en ligne en 2014. Il s'agit en l'occurrence des dossiers constitués par M. Christe, qui seront certainement très utiles pour les recherches d'histoire familiale et généalogique.

Chercheurs

Consultations en salle de lecture

La salle de lecture, offrant 10 places de travail, est ouverte du lundi matin au vendredi midi (soit 9 demi-journées ou 36 h 15 par semaine). En 2013, 164 chercheurs (2012 : 151) ont fréquenté notre salle de lecture et effectué un total de 364 visites (nombre de visites quotidiennes, que le lecteur soit venu une demi-journée ou une journée entière) (2012 : 421 visites). Si le nombre de chercheurs a légèrement augmenté par rapport à l'an passé, leurs visites se sont faites un peu moins nombreuses. Le fait confirme une évolution dans les techniques et les modes de travail : les chercheurs passent moins de temps en archives,

préférant prendre des photographies numériques ; il faut aussi noter que la mise en ligne des inventaires d'archives leur permet de préparer leur visite depuis leur domicile, alors qu'auparavant, la consultation des inventaires s'opérait en salle de lecture uniquement.

Les principaux thèmes de recherche sont les suivants :

- Histoire politique et institutionnelle (16)
- Histoire économique et sociale (16)
- Histoire locale (27)
- Histoire régionale (17)
- Histoire religieuse, histoire des paroisses (13)
- Archéologie, histoire de l'art, architecture (6)
- Généalogie, histoire des familles, biographies, héraldique (48)
- Paléographie et sciences auxiliaires (21).

Plusieurs chercheurs profitent de la possibilité qui leur est offerte de consulter aux AAEB des documents provenant des Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy, souvent complémentaires à nos propres fonds.

Renseignements scientifiques

Les archivistes ont répondu à des demandes de renseignements par 155 lettres ou courriels (2012 : 143). Les renseignements transmis par téléphone ne sont pas pris en compte.

Recherches

Éditions de documents

Les membres du Cercle généalogique de l'ancien Évêché de Bâle effectuent des relevés systématiques des registres d'état civil de la période française ; les résultats, complétés par les dépouillements des registres paroissiaux, sont à disposition des chercheurs sur l'ordinateur de notre salle de lecture. Dans ce cadre, M. François Rais a photographié l'état civil de Boécourt (EC 70), Mme Véronique Périsset et M. Roland Hamel celui des Breuleux (EC 51).

Divers travaux achevés ou recherches en cours

La liste des parutions des archivistes des AAEB se trouve plus loin, sous le titre *Publications*. On ne signalera ici que certains des travaux des chercheurs, parmi les plus significatifs :

- Gilles Banderier, « Dom Augustin Calmet, abbé de Senones (Vosges) : son élection et les difficultés qu'il rencontra à Porrentruy », dans *Actes de la Société jurassienne d'Émulation, Année 2012* (parution en 2013), p. 229-239 ; par ailleurs, M. Banderier travaille à la publication de la correspondance des bénédictins de Munster.
- Séverine Berberat a mené des recherches sur l'affirmation du pouvoir de l'évêque de Bâle en ville de Porrentruy après la Réforme, dans le cadre d'un séminaire d'histoire à l'Université de Zurich.
- Maya Birke von Graevenitz, « L'art funéraire à Porrentruy. Les monuments à la gloire et à la mémoire des princes-évêques de Bâle et de leur cour », dans Dave Lüthi (dir.), *Le marbre et la poussière : le patrimoine funéraire romand (XIV^e-XVIII^e siècles)*, Lausanne, 2013, p. 227-236.
- Mathias Crétin s'intéresse à un projet de « Constitution du Gouvernement de la Principauté de Porrentrui » vers 1815 dans le cadre de son travail de maturité au Lycée cantonal de Porrentruy.
- Michel Estienne mène des recherches sur les maîtres de forges de la Porte d'Alsace au 17^e siècle.
- Bertrand Forclaz travaille sur un projet de recherche FNS consacré à *La guerre de Trente ans aux frontières de l'Empire (1618-1648) : appartenance, expérience, mobilité* (Université de Neuchâtel), avec la collaboration de Franziska Kissling pour la transcription des textes en allemand. Il a publié *L'expérience de la différence religieuse dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Neuchâtel, 2013.
- David Gaffino et Reto Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, 2 volumes (en allemand : *Bieler Geschichte*), Baden, 2013. Voir en particulier les articles de Margrit Wick-Werder, d'Antonia Jordi, de Tobias Kaestli et de Pascal Kaegi.
- Benoît Girard travaille à l'édition du journal de Désiré Kohler (1814-

- 1867), personnalité de Porrentruy, avocat, caricaturiste et polémiste.
- Aurèle Girardin mène des recherches sur le camp retranché contre-révolutionnaire de Sur-le-Mont, à Courfaivre, pendant la Terreur (travail de maturité au Lycée cantonal de Porrentruy).
 - Claudia Jeker élabore le catalogue des toponymes du district de Laufon pour le compte de la Fondation pour la recherche toponymique de Bâle-Campagne.
 - Martine Laroche, pour le compte de la Maison de la Négritude à Champagny, effectue des recherches sur Jacques Antoine Priqueler, militant pour l'abolition de l'esclavage en 1789.
 - Laurence Marti, « Jean-Pierre Droz, l'horloger de Son Altesse : 21 septembre - 1^{er} décembre 2013 », catalogue de l'exposition du Musée de l'Hôtel-Dieu à Porrentruy.
 - Denis Moine consulte régulièrement nos archives pour sa rubrique quotidienne « Au fil du temps » dans *Le Quotidien jurassien*. En parallèle, il a élaboré une chronologie disponible en ligne à l'adresse <http://www.chronologie-jurassienne.ch>.
 - Claude Muller, « Chevauchées épiscopales dans la partie alsacienne du diocèse de Bâle au XVIII^e siècle », dans les *Actes de la Société jurassienne d'Émulation, Année 2012* (parution en 2013).
 - Wulf Müller, « L'utilité du nom de Grandval (Jura bernois) pour les historiens » et « Une nouvelle étymologie de Bassecourt (canton du Jura/Suisse) », dans *La région de Bâle et les rives du Rhin de l'Antiquité au Moyen Âge : aspects toponymiques et historiques*, Stuttgart, 2013, p. 83-90 et p. 91-96.
 - André Petignat poursuit ses recherches consacrées aux moulins du Clos-du-Doubs (parution prévue en 2014).
 - Jean-Pierre Renard (†), *Aloys de Billieux, correspondance 1815-1829 : contribution à l'histoire de la Restauration dans les Bailliages catholiques du Jura bernois*, Fribourg, 2013.
 - Salomon Rizzo (Université de Lausanne) travaille à l'Inventaire des archives consistoriales romandes de l'Ancien Régime dans le cadre d'un projet dirigé par le prof. Grosse.
 - Isabelle Roland mène des recherches sur les maisons rurales du Jura bernois, dans le cadre de la série des Maisons rurales de Suisse.

- Jacques Schaller, « *Une chine à keugnats...* », *le village de Vermes de la République et Canton du Jura (XVI^e - XIX^e s.)*, édité par l'auteur (CD-Rom à la bibliothèque des AAEB).
- Beatrice Schärli a recours à nos documents d'archives (en particulier aux sceaux) dans l'élaboration du catalogue du médailler de l'École cantonale de Porrentruy.

Mémoires et thèses en cours

Nous signalons aussi ici certains travaux qui ne portent que secondairement sur des fonds conservés aux AAEB, mais dont la mention peut intéresser d'autres chercheurs ou étudiants.

- Ursule Babey, *Aux origines de la faïence en Suisse : la manufacture de Cornol (Jura, Suisse)* (thèse, Université de Neuchâtel).
- Silvan Freddi, *St. Ursus in Solothurn. Vom königlichen Chorherrenstift zum Stadtstift (870-1527)* (thèse, Université de Zurich).
- Vincent Kottelat, « *Des mots contre les maux* ». *Les formules des guérisseurs jurassiens de la fin du XVI^e au XVII^e siècle* (thèse, Université de Neuchâtel).
- Felix Ohnmacht s'intéresse aux systèmes de transmission du savoir entre les paysans et les élites à l'époque des Lumières (thèse, Institut des hautes études internationales et du développement, à Genève).
- Tanja Roth, *Kirche, Kirchenrecht und Öffentlichkeit zur Zeit des Basler Konzils* (thèse, Université de Bâle).
- Sarah-Maria Schober, *Vergesellschaftete Körper - individualisiertes Wissen. Medizin und Mediziner in Basel im 16. und beginnenden 17. Jh.* (thèse, Université de Bâle).

Mémoires et thèses achevés

- David Kirt, *Peter von Aspelt (1240/45-1320). Ein spätmittelalterlichen Kirchenfürst zwischen Luxemburg, Böhmen und dem Reich* (Université du Luxembourg).

Visites

Le personnel a présenté nos archives et nos fonds à 9 reprises (2012 : 12) à divers groupes de visiteurs ; les thèmes traités lors de ces visites varient selon les intérêts et les demandes des groupes concernés.

- 18 janvier : groupe de Porrentruy et environs (sur le thème des sorcières)
- 23 mars : le président de la Confédération Ueli Maurer, accueilli dans le cadre de sa réception par le Gouvernement jurassien à l'occasion du centième anniversaire de la Société jurassienne des officiers
- 2 mai : association Doubs généalogie (France)
- 21 mai : étudiants de l'Université de Bâle
- 24 mai : association Escale Bonfol
- 13 juin : groupe d'enseignants du Lycée cantonal de Porrentruy
- 3 juillet : élèves de 8^e année (10^e Harmos) du Collège Thurmann
- 12 août : groupe de diacres du diocèse de Bâle
- 5 octobre : Association des Schweizer Papierhistoriker.

Des séminaires d'études thématiques peuvent aussi être organisés sur demande.

Autres activités

MM. Rebetez et Bregnard ont représenté les Archives à l'assemblée annuelle du Cercle d'études historiques de la SJE qui s'est tenue à Laufon (28 juin). M. Bregnard a suivi le 2^e colloque d'histoire transfrontalière *De part et d'autre du Rhin : quelle histoire ?*, organisé par la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace à Strasbourg (26 octobre). M. Rebetez a aussi représenté les Archives à l'Assemblée générale de la Société d'histoire de la Suisse romande, à Bienne (25 mai) et lors des vernissages des livres suivants : *Aloys de Billieux, correspondance 1815-1829* par Jean-Pierre Renard, à Porrentruy (24 octobre) ; *Die Regio Basiliensis von der Antike zum*

Mittelalter : Land am Rheinknie im Spiegel der Namen = La région de Bâle et les rives du Rhin de l'Antiquité au Moyen Âge : aspects toponymiques et historiques, à Bâle (25 octobre) ; *Histoire de Bienne = Bieler Geschichte*, Bienne (6 décembre).

Publications des archivistes

- Jean-Claude Rebetez, « La charte de franchises de La Neuveville. Date, contenu, signification et évolution au XIV^e siècle », dans *La Neuveville 1312. Une cité en construction. Actes du colloque organisé à l'occasion du 700^e anniversaire de La Neuveville le 19 octobre 2012*, publiés dans les *Actes de la Société jurassienne d'Émulation, Année 2013*, p. 207-230.
- *Les archives de la Principauté de Porrentruy (régences Andlau et Escher, 1814-1815) entrent aux AAEB* (lettre d'information, diffusée par courriel en décembre 2013 et disponible sur notre site www.aeb.ch, rubrique *Lettres d'informations*).

Cours et conférences

- Dans le cadre de la Table ronde organisée le 20 avril par le Musée de l'Hôtel-Dieu de Porrentruy et la Section de Porrentruy de la SJE, à l'occasion de la présentation publique du projet de révision du Plan d'aménagement local de la ville, M. Bregnard a évoqué « L'utilisation partagée de l'eau à Porrentruy au 18^e s. à des fins économiques ».
- Durant le semestre universitaire de printemps, Jean-Claude Rebetez a donné un cours de paléographie médiévale latine et germanique (« Lesepaläographie des Mittelalters ») aux étudiants du Séminaire d'histoire de l'Université de Bâle (deux heures hebdomadaires).
- Les 15-16 novembre, M. Rebetez a participé au colloque « Grenzen, Räume, Identitäten. Der Oberrhein und seine Nachbarregionen von der Antike bis zum Hochmittelalter » organisé par le

Forschungsverbund « Archäologie und Geschichte des ersten Jahrtausends in Südwestdeutschland ». Il a présenté une conférence intitulée « La formation des territoires du diocèse et de la principauté épiscopale de Bâle du haut Moyen Âge au 12^e siècle ».

Expositions, reproductions

Les AAEB ont autorisé la reproduction de documents pour diverses publications ou expositions :

- La – fausse ! – bulle du 14 avril 1139 par laquelle le pape confirme à l'évêque de Bâle différents droits et possessions dans sa ville et le Brisgau est reproduite dans la *Badische Zeitung* du 25 avril 2013 (article de Reinhard Cremer : « Falsche Urkunde stört nicht. In Istein weiss man, dass das Dokument, das 2014 Anlass zur 875-Jahr-Feier ist, eine Fälschung ist »).
- De nombreux documents des AAEB, ainsi que les cartes « La Réforme dans l'ancien Évêché de Bâle » et « La principauté épiscopale de Bâle avant la Révolution française », sont reproduits dans David Gaffino et Reto Lindegger (dir.), *Histoire de Bienne*, en particulier dans les articles de Margrit Wick-Werder.
- Le plan « Rebeuvelier : la haute joux de la Côte du Cras ou l'Ordon » (vers 1777, cote B 135/130) est reproduit dans le Cahier d'archéologie jurassienne 35 d'Ursule Babey et Emmanuelle Evéquo : *Rebeuvelier - La Verrerie, redécouverte d'un passé préindustriel*.
- La requête et le brevet de nomination de Jean-Pierre Droz comme horloger de Son Altesse (8 mars 1754) sont reproduits dans le catalogue de l'exposition consacrée à J.-P. Droz par le Musée de l'Hôtel-Dieu à Porrentruy (texte de Laurence Marti).

Médias

Les médias ont, comme chaque année, rendu compte de certains aspects

de la vie des Archives ou sollicité les archivistes sur des thèmes divers, notamment :

- *Le Quotidien jurassien*, août 2013 : « Archives de l'ancien Évêché de Bâle. Retour des papiers du baron d'Andlau », article sur le Fonds PP Principauté de Porrentruy, reçu des Archives de l'État de Berne (importance historique, contenu, etc.)

Les archivistes ont été interviewés à plusieurs reprises dans l'émission « La Matinale » de Radio Fréquence Jura, sur des thématiques diverses en lien avec les fonds d'archives :

- Le « secret » autrefois : prières apotropaïques d'une « sorcière » en 1586 (18 août 2013)
- L'ordonnance forestale de 1755 ou le premier code forestier jurassien (16 septembre 2013)
- Question jurassienne : une première consultation populaire en 1814 déjà ! (14 octobre 2013)
- Le Congrès de Vienne, les débuts de la Question jurassienne (21 octobre 2013)
- Des Jurassiens en guerre en Corse (le carnet de route d'un homme du régiment des princes-évêques de Bâle en Corse, 1768-1769) (9 décembre 2013).

Ces interviews peuvent être écoutées sur le site web des AAEB (www.aaeb.ch).

Conclusion

L'année 2013 a été une année bien remplie, surtout marquée par la poursuite de travaux d'envergure entamés auparavant. Nous rappellerons ici en premier lieu le travail d'inventorisation et de mise en ligne des répertoires, dont il faut relever la qualité. Mais nous nous plaignons aussi à reprendre la conclusion de notre *Rapport 2012*, qui insistait sur « l'importance d'un travail de longue haleine, à savoir le transfert systématique dans des boîtes ad hoc des fonds et/ou registres

insuffisamment protégés dans leur conditionnement actuel. » L'avance réalisée en 2013 dans cette tâche indispensable à la conservation et à la sécurité de nos collections a été très importante et constitue un motif de grande satisfaction : en effet, les reconditionnements réalisés représentent un investissement à très long terme, dont profiteront les générations futures. Enfin, le présent *Rapport annuel* témoigne de la richesse des recherches menées sur les fonds des AAEB et de l'intérêt constant que ces derniers suscitent parmi les chercheurs et le public.

DES DOCUMENTS IMPORTANTS POUR L'HISTOIRE DES ANABAPTISTES REVIENNENT AUX ARCHIVES DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BÂLE

Damien Bregnard

« Hans Caoufeman de Chetaifisbourg, demeurant sur Grateri, a dit qui luy est né un fils le 27 aoust 1738, lequel a nom Hans. » (...)

« Hans Hapequer de Troube, résidant en Chalua, a dit qui luy estoit né un enfant le 15 avril 1739, lequel a nom Christ. »

Le registre des naissances d'anabaptistes de la mairie de Moutier pour 1738 (B 245/29a-5), d'où est issu l'extrait ci-dessus, ne représente qu'un document parmi ceux que les Archives de l'État de Berne ont récemment remis aux AAEB, et qui concernent pour la plupart des anabaptistes bernois réfugiés en Erguël et en prévôté de Moutier-Grandval au 18^e siècle.

Ces documents ont été retrouvés par hasard dans les fonds des Archives de l'État de Berne ; c'est M. Nicolas Barras, suppléant de l'archiviste cantonale, qui les a identifiés comme provenant des AAEB. En effet, plusieurs dossiers comportent encore les fiches d'enregistrement par des archivistes des évêques de Bâle du 18^e siècle. Certains dossiers étaient pourvus de cotes spécifiques aux AAEB (B 245/29, B 245/29¹ et B 187/23) et avaient déjà été inventoriés par l'archiviste Amédée Membrez, chargé depuis la Première Guerre mondiale de classer et répertorier les Archives de l'ancien Évêché de Bâle, qui se trouvaient alors à Berne et formaient une section des Archives de l'État. Les documents des dénombrements des étrangers d'Erguël (en 1745 et 1768, cote B 187/23) étaient signalés manquants depuis quelques décennies ; leur pagination correspond exactement aux lacunes constatées. La nature

des documents (nombreuses listes d'étrangers, en particulier d'anabaptistes) permet d'avancer l'hypothèse qu'ils ont été réunis pour une recherche particulière, à une époque impossible à préciser.

Les papiers reçus de Berne peuvent être consultés dans notre salle de lecture ; ils ont été reclassés dans les liasses suivantes :

- B 245/29 (Moutier-Grandval) : Bourgeois et résidents, anabaptistes, étrangers, statistiques de population (1596-1795).
- B 245/29a (anciennement B 245/29¹, Moutier-Grandval) : Bourgeois, habitants, résidents, étrangers et anabaptistes (1658-1792) ; actes provenant des Archives de la lieutenance de Moutier-Grandval, transférés de Moutier à Berne en 1922.
- B 187/23 (Erguël) : Admission de bourgeois et habitants (1579-1788).

L'intention n'est pas ici de refaire l'histoire du « refuge » anabaptiste bernois dans l'Évêché de Bâle (la politique répressive de Leurs Excellences de Berne depuis la seconde moitié du 17^e siècle, l'accueil – ou l'intolérance moins rude – dans l'Évêché, les zones géographiques de l'immigration, etc.) ; d'autres ont déjà traité le sujet. Notre objectif vise plus modestement à décrire les documents reçus, en montrant leur intérêt, qui ne se limite pas à la généalogie *stricto sensu* mais apporte un éclairage particulier sur l'attitude nuancée des communautés locales, des propriétaires fonciers et du pouvoir central vis-à-vis des anabaptistes. L'article est complété par l'édition partielle d'un de ces documents et par une courte bibliographie.

La liste des documents qui suit enrichit aussi celle que nous avons publiée dans les *Nouveaux Cahiers* de l'Institut Jurassien des Sciences, des Lettres et des Arts en 2010 (voir en bibliographie), à laquelle s'ajoute un dossier tiré des restes à classer par M. Rebetez et classé sous la cote B 187/17, concernant une affaire matrimoniale entre les anabaptistes Johannes Habegger du Chaluet et Anne Steiner de la paroisse de Sonceboz, en 1789-1790.

Les documents remis par les Archives de l'État de Berne

Erguël

Dénombrement des étrangers en Erguël, par paroisses (1745, février 20 - mars 12) ; cote B 187/23, p. 1307-1388, 1 cm

Concerne Corgémont, Courtelary, Perles (en all. Pieterlen), Péry, Sonceboz-Sombeval, Tramelan, Vauffelin et Plagne. La liste pour Saint-Imier manque.

La liste de Corgémont nous renseigne sur les modalités pratiques de l'enquête. C'est l'évêque qui a chargé le haut inspecteur d'Erguël François de Chemilleret¹ de la réaliser (mandat du 12 février, p. 1303-1306). Chemilleret a ensuite demandé aux autorités de chaque paroisse (ou « justice ») d'Erguël de faire comparaître « tous les étrangers qui résident dans chaque communauté de leur paroisse », été comme hiver (ce qui exclut les saisonniers), et de récolter les informations suivantes :

1. Nom, prénom, patrie d'origine, confession et profession.
2. Mariage ou pas ? Si oui, combien d'enfants, de quel sexe et de quel âge ?
3. Depuis combien de temps résident-ils sur quel fonds (nom des propriétaires) ?
4. Combien de temps l'amodiation de leur bien doit-elle encore durer ?
5. Ont-ils été reçus du consentement des officiers et de la communauté ?
6. Ont-ils payé des deniers de résidence ?²
7. Ont-ils reçu un témoignage de bonnes mœurs de la communauté ?

¹ François Esaïe de Chemilleret (1694-1757), de Bienne et Neuchâtel, bailli d'Orvin et de la Montagne de Diesse, haut inspecteur de l'Erguël dès 1737.

² Redevance annuelle due au prince et à la communauté par un étranger pour avoir le droit de résider dans une communauté de la principauté. Le statut de résident, qui était celui des anabaptistes, ne conférait aucun des droits et privilèges (participation à la vie politique locale, exploitation des biens communautaires tels que bois, pâturages...) dont jouissaient les bourgeois, si ce n'est celui de demeurer dans la communauté.

Nous donnons ici quelques faits généraux qui ressortent de l'enquête :

- Les anabaptistes se sont généralement établis librement sans demander de consentement des autorités.
- Bien souvent, ils ne paient pas les deniers de résidence.
- Leur comportement ne pose pas de problème.
- Ils sont métayers ou paysans (dénommés « vachers » ou « fruitiers ») et résident en général dans une métairie, mais exercent souvent une profession parallèle (nombreux tisserands).

Il peut arriver qu'une même famille regroupe des anabaptistes et des réformés. Par exemple, Christ Schwarz, de Langnau, réside avec un frère et quatre sœurs à la métairie du Cernil (paroisse de Sonceboz-Sombeval), qui appartient au maire de Sonceboz. Christ, 32 ans, est anabaptiste alors que son frère Pierre, 23 ans, est réformé. La plus âgée des sœurs, Madeleine, 30 ans, est anabaptiste alors que les trois autres sœurs, mineures, « ne savent encore quelle religion elles embrasseront. » Tous sont tisserands (p. 1309).

Mezger (voir la bibliographie) a étudié ces documents pour Corgémont en particulier (p. 27-31) et donne en annexe (p. 74) la liste des anabaptistes d'Erguël – mais des anabaptistes seulement !

Dénombrement des étrangers en Erguël, par paroisses (1768, juin 27 - octobre 12) ; cote B 187/23, p. 1749-1838, 1 cm

Concerne Corgémont, Courtelary, Perles (Pieterlen), Péry, Saint-Imier, Sonceboz-Sombeval, Tramelan. Le dénombrement de Vauffelin/Plagne ne fait pas partie des papiers remis par les Archives de l'État de Berne et n'a jamais quitté B 187/23, où il se trouve juste à la suite, p. 1839-1848. Les informations sur les personnes ne sont pas uniformes selon les paroisses, ce que déplore le bailli Imer dans sa lettre au prince (p. 1751-1752). Généralement, on distingue les confessions (réformés et anabaptistes ; à noter plusieurs familles catholiques à La Chaux-d'Abel, paroisse de Saint-Imier). Le dénombrement des étrangers de cette paroisse est plus précis (noms de la femme et des enfants, âges) que ceux des autres paroisses. La profession et les ressources des étrangers

sont toujours renseignées ; on entend par là éviter qu'ils soient à charge du public. À noter que la même enquête a été menée dans la prévôté de Moutier-Grandval à pareille époque (voir B 245/29-31).

Moutier-Grandval

Registres recensant les anabaptistes, les naissances et les décès d'anabaptistes pour les mairies³ de Moutier, Tavannes et Malleray (1738-1741) ; cote B 245/29a-5, 5 pièces

Avant la Révolution française, l'état civil relevait de l'Église. Les curés et les pasteurs tenaient les registres des baptêmes, des mariages et des décès survenus dans leur paroisse. Du fait de leur confession particulière et de leur refus du baptême à la naissance, les anabaptistes échappaient ainsi à l'état civil. Comme l'indique le doyen Morel dans son rapport de 1809 au sous-préfet de Delémont, « pendant longtemps il n'y eut point de registres ouverts pour constater la naissance de leurs enfants. »⁴

Ces quelques documents n'en prennent que plus de relief, même s'ils sont peu volumineux. Pour la mairie de Moutier, on dénombre trois registres : résidents en février 1738 (porte le n° 222) ; naissances (févr. 1738 - févr. 1740) ; décès (mars 1738 - août 1740). Pour la mairie de Tavannes, il s'agit d'une copie vidimée du 21 avril 1741 regroupant la liste des anabaptistes qui y résident en 1738-1740 et celle des naissances (seulement quatre, de déc. 1738 à déc. 1740). Quant au maire bâtonnier de Malleray (6 avril 1741), il n'inscrit que les résidents sans donner les naissances ni les décès puisque « il n'y a aucun changement depuis l'année 1738. » Ces registres ont été tenus en vertu d'un ordre du 25 janvier 1738 émanant de la seigneurie. On ignore s'il en existe d'ultérieurs mais le rapport du 1^{er} août 1768 édité ci-après, et qui se

³ En prévôté, les mairies de justice, subdivisions judiciaires, étaient dirigées par un maire de justice ou maire « bâtonnier ». Les mairies catholiques de la prévôté (Corban et Courrendlin) n'abritaient pas d'anabaptistes.

⁴ AAEB, AD 672 : rapport transcrit par Ulrich J. Gerber dans *Mennonitica Helvetica. Bulletin de la Société suisse d'histoire mennonite*, 13/1990, p. 45-50.

réfère très probablement au registre n° 222 de 1738⁵, affirme que l'entreprise de dresser un état civil anabaptiste s'est arrêtée là.

Les documents donnent les informations suivantes :

- Résidents : nom, prénom, provenance, âge des chefs de famille ; prénom, âge de l'épouse et des enfants ; lieu de résidence et nom du propriétaire du bien-fonds qu'ils occupent.
- Naissances : nom, origine et lieu de résidence du père ; prénom et date de naissance de l'enfant.
- Décès : nom et prénom du défunt, lieu de résidence, date de la mort.

« Note et spécification des noms de chaque chef de famille de tous les étrangers résidant dans l'enceinte du ban et territoire de Court » (1767, octobre 11) ; cote B 245/29a-5, 1 pièce

Liste, établie par le notaire Isaac Marchand, des 179 étrangers⁶ résidant à Court (village, Mont-Girod, Chaluet, Graiterie, Montoz), parmi lesquels de nombreux anabaptistes, dont Hans Ramseyer (n° 2), qui a renseigné les autorités de la seigneurie pour leur rapport au prince du 1^{er} août 1768 (voir B 245/29-31.4, document édité à la fin de cet article). La liste donne les nom et prénom des chefs de famille, mentionne l'épouse (sans indiquer son prénom), le nombre des enfants, la présence de domestiques, leur confession et la durée d'établissement à Court.

Dénombrement des étrangers résidant dans la prévôté de Moutier-Grandval (1768, juin 6 - août 1) ; cote B 245/29-31, 25 pièces

Le dossier contient notamment :

- Ordre du prince-évêque de dénombrer les étrangers de la prévôté de Moutier-Grandval et d'Erguël ; l'ordre a été envoyé le 6 juin aux autorités de la prévôté et le 16 juin à celles d'Erguël (B 245/29-31.2).

⁵ Le rapport de 1768 affirme qu'on recensait 253 anabaptistes en prévôté Sur-les-Roches en 1738 : c'est exactement le nombre qui figure à la fin du registre n° 222 des anabaptistes résidant dans la mairie de Moutier !

⁶ Le recensement des étrangers de Court du 25 juin 1768 (B 245/29-31.3) dénombre 182 personnes.

- Dénombrement des étrangers, par localités (1768, juin 8 - juillet 14). Concerne : Moutier, Roches, Crémines, Grandval, Eschert, Court, Champoz, Perrefitte, Souboz, Sornetan, Châtelat et Monible, Fonet, Malleray et Pontenet, Sorvilier, Bévillard, Tavannes, Saicourt, Loveresse, Reconvilier, Courrendlin, Châtillon et Rossemaison, Courchapoix, Corban, Mervelier et La Scheulte ; manquent : Belprahon, Corcelles, Élay ; Vellerat est absent, peut-être parce qu'il ne s'y trouve pas d'étrangers, comme l'indique le recensement de 1771 (B 198/20-2.17). Les informations données sont en principe les suivantes : nom et prénom du chef de famille, origine, âge, durée de résidence dans la communauté ou date d'établissement, confession, mention de l'épouse, du nombre d'enfants et de domestiques, profession, biens amodiés, somme d'argent que le chef de famille retire de son lieu d'origine (B 245/29-31.3).
- Rapport du grand bailli de Delémont et de son lieutenant pour la prévôté de Moutier-Grandval au prince, accompagné du tableau des étrangers – notamment des anabaptistes – résidant dans chaque village de la prévôté (1768, août 1 ; B 245/29-31.4). Des extraits du rapport du 1^{er} août 1768 sont publiés en fin d'article.

Résultats de l'enquête :

- o Prévôté Sur-les-Roches⁷ : 58 ½ ménages d'anabaptistes, totalisant 258 personnes (dont 134 établies à Court !) ; 66 ½ ménages de réformés étrangers (303 personnes) ; au total, 125 ménages étrangers (561 personnes).
- o Prévôté Sous-les-Roches : 7 ménages d'étrangers non sujets du prince (25 personnes, dont 22 à La Scheulte, en majorité des Soleurois) et 9 ménages « d'étrangers » sujets du prince et bourgeois d'une autre localité de l'Évêché.

⁷ La prévôté Sur-les-Roches comprend les communautés en amont de Roches (ce village y compris), tandis que la partie Sous-les-Roches comprend Courrendlin, Châtillon, Rossemaison, Vellerat, Corban, Courchapoix, Mervelier et Élay. Depuis le traité d'Aarberg (B 245/23-3, n° 351) signé le 9 juillet 1711 entre Berne et l'Évêché de Bâle, et qui consacre la séparation confessionnelle de la prévôté, la partie Sur-les-Roches abrite les protestants alors que les catholiques habitent Sous-les-Roches.

Des comparaisons avec le recensement de 1771 seraient sans aucun doute très intéressantes. Pour la prévôté Sur-les-Roches p. ex., l'addition des étrangers recensés en 1771 (B 198/20-2.17) pour les mêmes localités donne exactement – en statistique, c'est inespéré... ou troublant ! – le même nombre de 561 personnes. Une telle concordance nous autorise à nous demander si l'on n'a pas simplement repris les chiffres de l'enquête de 1768 pour le recensement des étrangers en 1771. Le recensement de 1771 permet également de mesurer la proportion d'anabaptistes par rapport à la population totale : les 258 anabaptistes de la prévôté Sur-les-Roches (sans tenir compte des 3 localités manquantes en 1768) représentent 6.2 % de la population de 1771 (amputée des trois mêmes localités). À Court, cette proportion s'élève à 27.4 %, mais elle ne devait pas être ressentie aussi vivement qu'on peut l'imaginer, en raison de la ségrégation spatiale des anabaptistes (à l'écart des villages, sur les hauteurs) par rapport aux autochtones.

Saicourt, Montbautier et Derrière-Jorat : résidents étrangers (1773, janvier 2 - 1775, avril 19) ; cote B 245/29a-5, 12 pièces

La communauté de Saicourt adresse une très humble requête au prince, visant à chasser les étrangers, dont des anabaptistes, de Saicourt, Montbautier et Derrière-Jorat. Deux listes (pièces n° 4 et 5) des étrangers résidant à Saicourt sont établies par les autorités de la communauté et adressées à la seigneurie. La cour de Porrentruy se prononce au final (16 juillet 1774, pièce n° 9) sur les étrangers qui peuvent être tolérés et ceux qui doivent être renvoyés (liste nominative dressée par la seigneurie et envoyée au maire de Saicourt le 31 juillet, pièce n° 10). Le critère principal reste la faculté à assurer sa subsistance sans tomber à la charge du public.

Liste des étrangers résidant sur le ban de Tavannes (1774, avril 28) ; cote B 245/29a-5, 1 pièce

La confession des personnes n'est pas précisée. Le document mentionne les nom et prénom du chef de famille, son origine (commune ou canton), le lieu de sa résidence ; il précise s'il a permission de rester et s'il paye les deniers de résidence.

Expulsion de l'anabaptiste Ludwig Platter, natif du Canton de Berne (1774, mai 14 - 1775, janvier 29) ; cote B 245/29-33, 3 pièces

La cour de Porrentruy ordonne à Ludwig Platter de quitter la principauté (Court) avec femme et enfants. Réformé, Platter s'est fait anabaptiste en épousant une anabaptiste, mais la mauvaise gestion de ses affaires l'a conduit à se faire exclure de la communauté, qui a continué d'aider son épouse et ses enfants. Le cas de Ludwig Platter, dont on retrouve ensuite la trace dans la région bâloise, a été étudié par Hanspeter Jecker (article dans *Mennonitica Helvetica*, 26/27, 2004 cité en bibliographie) sur la base de sources conservées aux Archives cantonales de Bâle-Ville et de Berne.

Listes des étrangers de la prévôté de Moutier-Grandval qui ont prêté le serment de fidélité (réformés) et promis fidélité au prince « par attouchement ès mains des hauts officiers de Son Altesse » (anabaptistes) le 11 août 1777 (1777, juillet 23 - 1777, septembre 6) ; cote B 245/29a-10, 1 cm (21 pièces)

Le dossier contient notamment :

- Lettre de Rinck, grand bailli de Delémont, et de Bajol, lieutenant pour la prévôté de Moutier-Grandval, au prince-évêque (1777, sept. 6), l'informant que les réformés des mairies d'Orval (demi-mairies de Tavannes et Malleray) et de Moutier lui ont prêté serment de fidélité le 11 août alors que les anabaptistes, qui ne prêtent pas serment, l'ont fait par « attouchement en la main du grand baillif », le même jour. La lettre accompagne l'envoi des listes des étrangers par communautés et du tableau récapitulatif décrits ci-dessous. Elle indique aussi que 1335 hommes, mariés ou célibataires (« garçons ») âgés de 16 ans et plus, ont prêté serment à Delémont en octobre 1776, et que 177 hommes restés dans les villages l'ont fait ensuite, aux plaids d'octobre. Si l'on y ajoute les 78 réformés et les 86 anabaptistes recensés dans le tableau qui suit (B 245/29a-10.4), on obtient 1676 hommes de 16 ans et plus établis dans toute la prévôté (B 245/29a-10.2).
- Dénombrement des hommes étrangers, mariés ou non, depuis l'âge de 16 ans, établis dans la prévôté de Moutier-Grandval, qui ont prêté

serment de fidélité (réformés) ou qui ont touché la main des hauts officiers (anabaptistes) (1777, août 10 - 1777, sept. 6). Il s'agit des protestants étrangers qui n'avaient pas prêté serment ni le jour de l'hommage (4 oct. 1776) ni aux plaids d'octobre, ainsi que des anabaptistes. Le tableau donne le nom des mairies et des villages, les nom et prénom des hommes concernés, leur origine, leur confession (réformée ou anabaptiste), leur nombre (164 au total : 86 anabaptistes et 78 réformés) (B 245/29a-10.4).

- Listes des hommes étrangers protestants et anabaptistes, par communautés (1777, juillet 23 - 1777, août 10), pour Bévillard, Champoz, Court, Escher, Grandval, Loveresse, Malleray, Moutier, Perrefitte, Reconvilier et Chaindon, Roches, Saicourt et Saules, Sornetan, Châtelat et Monible, Sorvilier, Souboz, Tavannes (B 245/29a-10.5 à 21).

Sur la prestation de serment des hommes de la prévôté de Moutier-Grandval à Delémont, voir B 185/5, 1776, septembre 11 - 1777, décembre 6.

Édition de document

Extraits du rapport du grand bailli de Delémont, Luc Xavier Christophe Rinck de Baldenstein, et de son lieutenant pour la prévôté de Moutier-Grandval, Pie Joseph François Bajol, sur les anabaptistes (1768, août 1) ; cote B 245/29-31.4, 11 pages

Si l'historiographie a souligné, à juste titre, l'intolérance de LL.EE. de Berne vis-à-vis des anabaptistes, imaginer a contrario un accueil à bras ouverts dans l'Évêché serait erroné. Dans la première moitié du 18^e siècle en tout cas, la situation des anabaptistes réfugiés y reste précaire. Au tournant des années 1730 encore, plusieurs communautés d'Erguël et de la prévôté de Moutier-Grandval réclament leur expulsion. Il faut le soutien des grands propriétaires fonciers, relayé par les autorités des seigneuries auprès du prince, pour que, peu à peu, les anabaptistes soient acceptés.

En 1768 cependant, les choses ont évolué. L'administration épiscopale ne compte plus les anabaptistes pour les expulser mais pour les contrôler. Le souci est patent de préserver les droits du prince en matière d'établissement (nombre, localisation) sur le sol de l'Évêché. La description de l'organisation propre aux communautés anabaptistes, fondée sur des entretiens des autorités de la seigneurie avec Hans Ramseyer, « un de leurs chefs », met en lumière les nombreux domaines qui échappent au contrôle de l'État, constat inacceptable pour une administration à l'époque du despotisme éclairé. Que ce soit en matière de justice, d'état civil, de tutelles et curatelles, d'affaires de succession, d'administration de biens communs (caisse des pauvres), d'élection de « préposés » ou d'audience de comptes, des pans entiers de la vie des anabaptistes restent soustraits à l'œil de l'autorité baillivale – et donc princière.

Le rapport de Rinck et Bajol, véritable plaidoyer pour un règlement général sur les anabaptistes en prévôté, n'en détaille pas moins leurs qualités (ou devrait-on dire « utilité » ?), qu'elles soient morales ou – surtout – économiques. Leur ardeur au travail leur a permis d'accumuler des capitaux, placés dans le pays d'accueil à des taux peu élevés ; il n'y a pas de risque de les voir un jour à la charge de la collectivité, ils ne mendient d'ailleurs pas. Ils donnent même du travail à quelques fileuses locales. Mais surtout, ils bénéficient du soutien des propriétaires fonciers indigènes dont ils ont su mettre en valeur les métairies : les revenus de l'amodiation (les « censes ») auraient doublé en trois ou quatre décennies. Face à ces arguments de poids, les récriminations de quelques communautés ne pèsent pas lourd.

Pour faciliter la compréhension du texte, on en a modernisé l'orthographe et la ponctuation.

Monseigneur,

Nous avons fait circuler le 8 juin dernier aux maires, et par leur canal aux curés, ministres et notaires les défenses portées par le gracieux

rescrit⁸ de Votre Altesse du 6 dudit mois pour qu'il ne soit fait aucun dénombrement de ses sujets en ladite prévôté sans ses ordres ou permission expresse ; et en même temps, les ordres de procurer dans le mois des listes ou dénombremens exacts des étrangers non bourgeois qui se trouvent actuellement habitués en ladite prévôté, notamment des anabaptistes, avec le nombre de leurs enfants et domestiques, et indication de leurs facultés et ressources.

Nous présentons très humblement à Votre Altesse lesdites listes avec un extrait sommaire que nous y avons ajouté, par lequel on voit que dans la prévôté Sur-les-Roches, il y a 58 ménages d'anabaptistes, la plupart établis sur le réage de Court, composés de 258 personnes, et 66 ménages de réformés étrangers faisant ensemble 203 personnes, /p. 2/ en tout 125 ménages et 561 personnes étrangères des deux religions. Les étrangers non sujets résidant dans la prévôté Sous-les-Roches se réduisent au petit nombre de 7 ménages, non compris 9 autres ménages de résidents sujets naturels de Votre Altesse et bourgeois de quelques autres endroits de la principauté. (...)

Nous avons observé que les derniers venus des étrangers actuels, qui généralement parlant sont fermiers de quelque bien ou métairie, y ont établi leur ménage sans autre autorité que celle du propriétaire, et que quelquefois les fermiers admettent d'autres familles étrangères par des sous-amodiations, en sorte que le droit compétant à Votre Altesse d'accorder à des étrangers la permission de résider dans ses terres, duquel elle s'est réservé par ledit rescrit l'exercice à elle-même ou à son Conseil de la Chambre, se trouve par abus transporté aux particuliers propriétaires des fonds amodiés. (...)

/p. 3/ Pour ne point abandonner entièrement cette partie de police supérieure à la discrétion des sujets et des officiers subalternes, il conviendrait que ces étrangers soient admis par Votre Altesse ou de son autorité par ceux qu'elle constituerait pour examiner leurs certificats

⁸ B 245/29-31.2.

avec les avantages ou inconvénients qui pourraient résulter de leur séjour, et faire note de leur réception ainsi que du lieu de leur résidence. (...) Nous osons proposer avec soumission (...) de faire pour la prévôté de Moutier le même règlement que nous apprenons avoir été fait à l'égard des étrangers qui prennent en ferme des fonds situés en Erguël, en nous autorisant d'admettre ou de rejeter, sur l'avis du maire ou préposé qui en aurait fait part à sa communauté, ces résidents passagers et momentanés. (...)

/p. 6/ À l'égard des anabaptistes, Son Altesse Jean Conrad [de Reinach-Hirtzbach] d'heureuse mémoire leur avait ordonné le 27 janvier 1733⁹ de quitter sa principauté. Mais ensuite des très humbles informations de nos devanciers des 10 avril 1731¹⁰ et 27 janvier 1734¹¹, ils ont été tolérés jusqu'à présent. Ces informations, d'après les lettres du bandelier d'alors, portaient sommairement que la prévôté n'avait jamais demandé leur expulsion mais seulement les communautés de Perrefitte, de Roches et de la Montagne de Moutier ; que MM. les hauts inspecteurs de Berne avaient témoigné dans leurs visites qu'ils voyaient /p. 7/ volontiers qu'on souffre ces gens-là dans la prévôté ; que les anabaptistes avaient porté au double les censes des métairies ; que si on privait les propriétaires de cet avantage, ils s'en plaindraient où s'affiirt¹² et que cela ferait plus de bruit que l'on ne s'imagine ; que les anabaptistes sont gens laborieux, pacifiques et utiles au public par la culture des terres et la fabrication des toiles, etc.

Selon la première des avant-dites informations, il y avait en 1731 43 familles anabaptistes dans la prévôté Sur-les-Roches, il y en a présentement 58 ménages ; et suivant un registre de l'an 1738¹³, ils

⁹ B 245/29a-5, 27 janvier 1733. Cette ordonnance ne fut pas appliquée (Moeschler p. 77).

¹⁰ B 245/29a-5, 10 avril 1731.

¹¹ B 245/29-18, en fait 25 janvier 1734 (copie dans B 245/29a-5).

¹² S'affiirt signifie « il convient ».

¹³ Très probablement le registre n° 222 des anabaptistes résidant dans la mairie de Moutier en février 1738 (B 245/29a-5).

étaient au nombre de 253 personnes, il y en a présentement 258, ainsi ils n'ont pas augmenté au moins considérablement.

Les anabaptistes ont conservé les belles qualités qu'on leur donnait en 1731 et 1734. La continuité de leur labeur, industrie et sobriété les a mis la plupart à leur aise, ils tirent les revenus de leurs biens saisis dans l'État de Berne dont ils sont presque tous originaires. Ils ont des capitaux placés dans ce pays pour un intérêt bas, ils payent de grosses censes aux propriétaires des métairies, ils font gagner quelques sols aux fileuses de la Prévôté, ils ne laissent mendier personne de leur secte ; ainsi le public, généralement parlant, paraît être plus intéressé que jamais à leur conservation ; et quoique le traité d'Aarberg de 1711¹⁴ porte qu'on ne doit pas souffrir dans la prévôté Sur-les-Roches d'autre religion que la religion et réformation bernoise, nous ne voyons aucune apparence qu'on voulût dans peu se plaindre de la tolérance des anabaptistes, quoique chassés de l'État de Berne, à cause de leur croyance.

/p. 8/ Si donc le séjour des anabaptistes dans la prévôté Sur-les-Roches doit être si long qu'on n'en puisse mesurer la durée ni en prévoir la fin, nous pensons que Votre Altesse agréera le récit que nous croyons devoir lui faire de leur constitution, telle que nous l'avons apprise par quelques entretiens que nous avons eus avec Hans Ramseyr¹⁵, un de leurs chefs, et en partie d'ailleurs afin que Votre Altesse puisse y apporter tel tempérament qu'elle jugera à propos en tant qu'elle pourrait tôt ou tard tendre à diminution de ses hauts droits et juridictions.

On dit que les anabaptistes d'Erguël et de la prévôté de Moutier ont une bourse commune qui sert à ce qui les intéresse en commun, à l'entretien de leurs pauvres et à relever leurs confrères aussi souvent qu'ils

¹⁴ Voir la note 7.

¹⁵ Sur Ramseyer et sa famille (Montgirod, Court), voir la « Note et spécification... » du 11 octobre 1767 (B 245/29a-5).

tombent dans l'indigence et qu'ils ne sont pas exclus de leur congrégation.

Qu'ils ont un chef actuellement domicilié sur la Roche ès Corbats dans le réage de Roches. Que ce chef a six adjutants dont quatre dans la prévôté et deux en Erguël.

Qu'outre leurs assemblées ordinaires, ils en convoquent une générale toutes les années, dans laquelle ils font leurs élections, audient leurs comptes de société et règlent leurs affaires communes.

Que dans leurs assemblées, ils prennent connaissance des vie et mœurs de leurs confrères et les corrigent, qu'ils décident les différends qu'ils ont entre eux ; que si on a quelques prétentions à former contre l'un d'eux, on n'a qu'à s'adresser à un de leurs préposés qui en procure bonne et brève justice sans /p. 9/ que le répétant en ait ni sollicitude ni frais, et qu'à l'encontre si un anabaptiste a quelques droits ou actions à faire valoir contre un sujet, il n'ose se pourvoir juridiquement qu'en tant qu'il y est autorisé par ses supérieurs, ce qu'ils n'accordent que pour des cas intéressants après avoir épuisé toutes autres voies. Que les préposés prennent soin des intérêts de la veuve et de l'orphelin, qu'ils sont comme les arbitres des successions de leurs pareils, principalement de ceux qui meurent sans enfants, dont une partie si pas le tout est versé dans la bourse commune ; et que l'autorité co-active parmi eux prend son activité tant sur l'affection qu'ils ont pour leur indépendance que principalement sur la faculté d'exclure ou de suspendre ceux qu'ils jugent l'avoir mérité de la société et des avantages réels en dépendant, qui font la colonne de leur république naissante, laquelle dans le genre de vie où ils se sont voués ne peut manquer de prendre des accroissements et de leur attirer des prosélytes même du nombre des réformés, comme il est déjà arrivé quelques fois.

Tous ces actes, à la ressemblance de la juridiction la plus marquée, s'exercent indépendamment de celle de Votre Altesse ou de ses représentants. Jamais les élections des chefs des anabaptistes n'ont été

présentées à leur ratification (...). Ils ne prêtent point de serment, mais ils ont la réputation d'être très fidèles à leurs promesses ; cependant on n'a pas encore pensé ni de les instruire, encore moins d'exiger d'eux une stipulation en place de serment, de se conformer aux devoirs essentiels qui doivent lier tous les habitants d'un État bien policé envers celui qui en a la souveraineté. Il y a des ordonnances qui feraient autant ou plus d'effet étant publiées chez eux à la /p. 10/ diligence de leurs chefs dans leurs assemblées ordinaires, que parmi les sujets nationaux. Ils se censurent, mais il n'y a pas d'exemple qu'eux aient dénoncé à la justice ceux qui sont dans le cas d'amende ou d'autres punitions, et il n'est pas douteux que dans les lieux écartés où ils vivent, leur charité leur serve de manteau à plusieurs délits qui leurs sont étrangers. Ils ont des biens véritablement communs, qu'ils administrent sans le concours de l'autorité de Votre Altesse ou de ses officiers, quoiqu'on ne soit lié par aucun traité envers leur communauté. Jamais nous n'avons vu des inventaires ni des comptes de tutelle ou d'administration des biens de leurs veuves, pupils ou absents, auxquels nous n'avons jamais été requis de constituer des curateurs et aux intérêts desquels nous ne pouvons surveiller, non plus qu'aux deniers d'Abzug¹⁶ dans les cas qui en sont susceptibles. Si leurs facultés étaient communes, on pourrait, puisqu'ils ne portent pas les armes pour le service du prince ou de l'État, les cotiser à proportion. L'état de leurs personnes n'est pas même juridiquement constaté, on n'accuse pas dans les registres publics la naissance de leurs enfants, leurs mariages, leurs décès, quoiqu'on avait commencé en 1738 à en faire des registres par devant les maires bâtonniers¹⁷. Enfin, il s'y en trouve, de l'aveu de Hans Ramseyr, qui se disent anabaptistes, ne l'étant pas, pour profiter du crédit public résultant de ce que l'on n'a encore rien perdu à aucun anabaptiste, attendu que leur communion paye la dette du particulier insolvable ; mais on n'a pas de registres des anabaptistes par eux avoués ou par leurs chefs.

¹⁶ Taxe sur les successions et les fortunes quittant l'Évêché de Bâle.

¹⁷ B 245/29a-5, 1738-1741.

En jugeant par les dispositions dans lesquelles l'avant-dit Ramseyr nous a paru être en son particulier, de celle de ses consorts, nous ne doutons pas qu'ils accepteront avec docilité et qu'ils exécuteront avec une fidélité à l'épreuve, tel règlement qu'il plairait à Votre Altesse leur prescrire, pourvu qu'il ne touche pas à leur religion et liberté de conscience et que, pour cet effet, ceux que Votre Altesse chargerait d'en digérer le projet veuillent bien en pourparler avec leurs chefs afin de les rendre plus analogues à leurs maximes et situation.

[Formule de politesse, datation, signatures]

Éléments bibliographiques

L'intention n'est pas ici de donner une bibliographie exhaustive ni générale, mais plutôt focalisée sur l'immigration anabaptiste bernoise dans l'ancien Évêché de Bâle au 18^e siècle (pour un point de vue plus général sur la Suisse, voir la bibliographie de l'article « Anabaptisme » par Hanspeter Jecker dans le *Dictionnaire historique de la Suisse*). À part les études fondatrices (Müller, Gratz), l'accent est mis sur les parutions récentes.

- André BANDELIER, « Le parcours de l'historien », in *Nouveaux cahiers* de l'Institut Jurassien des Sciences, des Lettres et des Arts, 4/2010 : « L'anabaptisme en questions », p. 50-61.
- Damien BREGNARD, « Les anabaptistes aux Archives de l'ancien Évêché de Bâle : quelques sources », in *Nouveaux cahiers...*, 4/2010 : « L'anabaptisme en questions », p. 82-89.
- Rudolf DELLSPERGER, Hans Rudolf LAVATER (éd.), *Die Wahrheit ist untödlich. Berner Täufer in Geschichte und Gegenwart. Beiträge eines Vortragszyklus an der Universität Bern im Winter 2006/2007. Mennonitica Helvetica. Bulletin de la Société suisse d'histoire mennonite*, 30/2007.
- Rudolf DELLSPERGER, « Pietismus und Täuferum », in André Holenstein (dir.), *Berns goldene Zeit*, Berne, 2008, p. 252-261 (spéc. p. 259-261).

- Mark FURNER, « Die Täufer », in André Holenstein (dir.), *Berns mächtige Zeit*, Berne, 2006, p. 257-260 et 262.
- Delbert L. GRATZ, *Bernese Anabaptists. Being Mainly the History of Those Who Migrated to America In the Beginning of the Nineteenth Century*, Scottdale, 1953.
- Martin HAAS (éd.), *Quellen zur Geschichte der Täufer in der Schweiz*. Dritter Band : Aargau - Bern - Solothurn, Zurich, 2008, spéc. p. XLII.
- Hanspeter JECKER, *Ketzer - Rebellen - Heilige : das Basler Täuferum von 1580-1700*, Liestal, 1998.
- Hanspeter JECKER, « "Und ob es schon nicht in Kana wäre..." Die Rückkehr des Täuferums nach Basel und die Anfänge einer "unteren" und einer "oberen" Gemeinde 1770-1800 », in *Mennonitica Helvetica*, 26/27, 2004, p. 7-91.
- Martin MEZGER, *Die Täufer des Erguels im 18. Jahrhundert*, Ev.-theol. Akzessarbeit Zürich, s.l., 1972.
- Pierre-Yves MOESCHLER, « Les anabaptistes et la Montagne jurassienne, histoire d'une complémentarité », in *Nouveaux cahiers...*, 4/2010 : « L'anabaptisme en questions », p. 62-80.
- Charles-Ferdinand MOREL, « Les anabaptistes de la secte des anabaptistes ». Rapport du doyen Morel au sous-préfet de l'arrondissement de Delémont, 1809, transcrit par Ulrich J. Gerber, in *Mennonitica Helvetica*, 13 (1990), p. 45-50. Ce rapport est conservé aux AAEB sous la cote AD 672.
- Ernst MÜLLER, *Geschichte der bernischen Täufer nach den Urkunden nachgestellt*, Frauenfeld, 1895 (réimpr. 1972).
- Michel UMMEL, « La présence d'anabaptistes dans les régions jurassiennes au début du XVIII^e siècle : quelques causes et conséquences de leur implantation », in *Nouveaux cahiers...*, 4/2010 : « L'anabaptisme en questions », p. 30-48.
- Isaac ZÜRCHER, « Die Alttäufer im Fürstbistum Basel 1700-1890 », in *Mennonitica Helvetica*, 15/16, 1991, p. 7-107.

**FONDATION DES ARCHIVES DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BÂLE
(AAEB)**

HORAIRE

Lundi, mercredi et jeudi	de 8 h 15 à 12 h 00 de 13 h 30 à 17 h 30
Mardi	ouverture non-stop de 8 h 15 à 17 h 30
Vendredi	de 8 h 15 à 12 h 00 fermé l'après-midi

ADRESSE

Hôtel de Gléresse
10, rue des Annonciades
Case postale 256
CH - 2900 Porrentruy

tél. + 41(0)32 466 32 43
fax + 41(0)32 466 32 83
www.aeb.ch
info.archives@aaeb.ch